

SOMMAIRE

P. 1 > Édito

P. 1 > Protéines France, association en pleine croissance

P. 2 > Une journée pour accélérer les ambitions de Protéines France

P. 2 > Start-up innovantes, candidatez au Protein Connect !

P. 2 > ProteiNEW, lauréat de l'appel à projets « Structuration des filières protéines végétales »

FOCUS

P. 3 > Quel engagement en Europe pour les « nouvelles » protéines ?

P. 4 > Affichage environnemental : quelle place pour les protéines ?

Editeur : Protéines France

Directeur de la publication :
Antoine Peeters

ISSN : 2426-0746

Rédaction et mise en page :
Symbiotik

Conception graphique : Links



EDITO

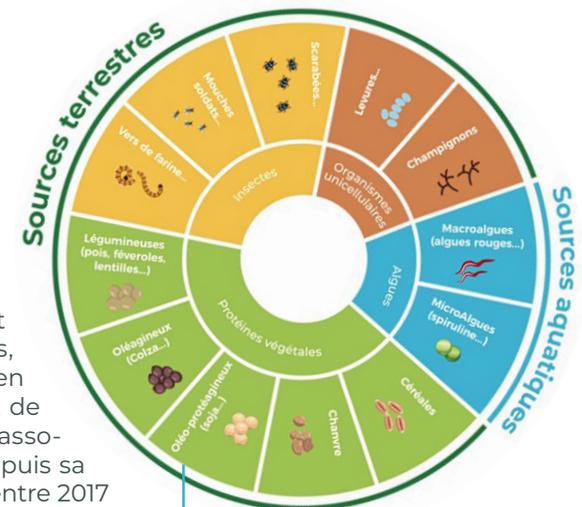
Pendant plus de 30 ans, le GEPU (Groupe d'Étude et de Promotion des Protéines Végétales) a publié la lettre *Positions* pour partager largement les connaissances sur les protéines végétales. Début 2022, le GEPU et Protéines France se sont rassemblés au service du développement des filières protéines. Protéines France reprend donc le flambeau de la lettre *Positions* et l'élargit aux protéines issues des nouvelles ressources (microalgues, levures, insectes). Doté d'une nouvelle identité graphique et d'une nouvelle mise en page, ce support proposera actualités et articles de fond.

Pensez à vous réabonner [ici](#) si vous souhaitez continuer de recevoir la lettre.

Bonne lecture !

Protéines France, association en pleine croissance

Protéines France est un consortium français d'entreprises ayant pour ambition de fédérer, développer et représenter les filières des protéines végétales et nouvelles ressources (insectes, algues, levures...). Créée en 2017 et fusionnée en 2022 avec le GEPU (Groupe d'Étude et de Promotion des Protéines Végétales), l'association connaît une croissance forte depuis sa création, passant de 6 à 38 adhérents entre 2017 et 2022. Protéines France porte notamment des actions de communication pour faire connaître ces filières, contribuer de manière positive aux débats sur l'alimentation de demain et sensibiliser les consommateurs à ces nouvelles sources de protéines.



Protéines France porte le développement des protéines issues de ressources variées : protéines végétales mais aussi protéines d'insectes, de levures, de champignons et d'algues.

Une journée pour accélérer les ambitions de Protéines France

Protéines France a organisé le 19 mai dernier en Bretagne (au Campus d'Avril, à Bruz), la journée P3D (pour Protéines, Développement, Dialogue, Dynamique), rendez-vous annuel réservé aux adhérents. Près de 90 experts étaient présents pour ce moment riche d'échanges, de networking et de réflexions autour des protéines végétales et issues des nouvelles ressources. Cinq thématiques ont été approfondies l'après-midi au cours d'ateliers dédiés :

- comment accélérer l'innovation et trouver de nouveaux partenaires ? ;
- comment décrypter le discours de la transformation et communiquer auprès des consommateurs ? ;
- comment bénéficier des activités start-up au sein de l'association et s'impliquer ? ;
- les protéines végétales et issues des nouvelles ressources sont-elles une priorité pour l'Europe ? ;
- et enfin, qu'en est-il de l'affichage environnemental des protéines ?

Cette journée a aussi été l'occasion d'entériner la fusion du GEPV (Groupe d'Étude et de Promotion des Protéines Végétales) avec Protéines France.



La journée P3D s'est tenue le 19 mai 2022.

Start-up innovantes, candidatez au Protein Connect !

Lancé en 2021 par Protéines France, le Protein Connect est un concours annuel pour les entreprises innovantes dans le domaine des protéines végétales et alternatives. Les lauréats obtiennent le label « Protein Connect » et un coaching d'un an. Le label leur ouvre l'accès à l'écosystème de Protéines France, leur permettant de nouer rapidement des partenariats mais aussi de trouver aides et conseils utiles à leur développement auprès de sociétés plus matures. La phase de candidature est ouverte du 12 septembre au 18 novembre. Après deux phases de sélection, les lauréats seront dévoilés en janvier 2023. Pour rappel, les lauréats de l'édition 2021 étaient Agriodor et NxtFood.



EN SAVOIR PLUS
<http://www.proteinesfrance.fr/en/start>

ProteiNEW, lauréat de l'appel à projets « Structuration des filières protéines végétales »

Projet collaboratif national porté par Protéines France avec le soutien de Terres Univia et des entreprises des filières, ProteiNEW est lauréat de l'appel à projets « Structuration des filières protéines végétales ». Son ambition ? Soutenir le développement de la filière française des protéines végétales et nouvelles ressources en priorisant les actions ayant un effet levier rapide : état des lieux et consolidation des connaissances ; accompagnement des entreprises innovantes ; normalisation des produits à base de protéines végétales ; et enfin, communication. Le projet dispose d'un budget de 358 000 euros sur 30 mois (fin en février 2024).



EN SAVOIR PLUS
<https://proteinefrance.fr/>



FOCUS

QUEL ENGAGEMENT EN EUROPE POUR LES « NOUVELLES » PROTÉINES ?

Augmenter la part des produits d'origine végétale dans l'assiette des Européens fait de plus en plus consensus face aux enjeux de durabilité. Les grandes orientations stratégiques européennes vont d'ailleurs en ce sens. Mais à y regarder de plus près, les produits issus de matières premières végétales ne bénéficient pas toujours d'un vent favorable. Certaines actions et réglementations soufflent même un vent contraire.

Le Pacte Vert pour l'Europe de 2019 pose le cadre d'un engagement transversal pour la décarbonation de l'économie européenne dans son intégralité et deux grandes stratégies européennes s'accordent sur une même ambition quant au régime alimentaire. La stratégie « De la ferme à la fourchette » et le Plan européen de lutte contre le cancer, tous deux initiés en 2020, reconnaissent en effet « *le besoin de faciliter la transition vers des régimes alimentaires d'origine végétale.* » Autrement dit, pour atteindre des régimes à la fois plus sains et plus durables, il faut végétaliser les assiettes. Le nouveau cadre réglementaire *Sustainable Food Systems Framework* (en cours d'élaboration) précisera les impératifs et les objectifs, tant pour les produits que pour les procédés alimentaires.

Entre vents favorables et vents contraires

Si le cadre esquissé est favorable à la végétalisation des régimes alimentaires, et donc à l'augmentation de la part des protéines végétales, il reste encore du chemin à parcourir pour remplir ce contrat. Du point de vue de l'innovation par exemple, le programme de financement Horizon Europe (2021-2027) reconnaît « *le rôle des protéines végétales et de la filière dans la lutte contre le changement climatique, la contribution à un régime sain et équilibré, et l'accès à une meilleure sécurité alimentaire* » ; son volet 2021-2022 ne compte néanmoins que deux appels à projets consacrés aux protéines végétales sur 182... Concernant l'accès au marché, certaines initiatives pourraient aller dans le bon sens (comme la consulta-

tion publique en cours sur la révision des règles communes aux programmes d'alimentation à l'école, avec la perspective d'inclusion de protéines végétales dans les menus) mais d'autres, à l'inverse, freinent le développement des protéines végétales, comme l'absence de clause spécifique sur les protéines végétales dans la politique des marchés publics durables. Quant au volet consommation, de nombreuses incertitudes demeurent. Le futur « Nutri-Score » européen et les allégations environnementales seront-elles construites de sorte à promouvoir les aliments riches en protéines végétales ? Affaire à suivre...

Rédigé d'après l'intervention de Sandrine Lauret (EAPF, European Alliance for Plant based Food) lors de la Journée des adhérents de Protéines France



Sandrine Lauret est chargée d'affaires publiques à l'EAPF.



QU'EN EST-IL DANS LES ÉTATS MEMBRES ?

Sept États membres de l'Union européenne ont une stratégie nationale sur les protéines : - la Finlande, l'Autriche, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique (Flandre) et le Danemark.

Ces stratégies visent :

- la diminution de la dépendance nationale vis-à-vis des importations de matières premières et de protéines végétales ;
- le développement de nouvelles sources de protéines ;
- un meilleur approvisionnement en protéines végétales à destination de l'alimentation animale.

En mars 2022, les États-membres ont lancé un appel à la Commission européenne pour réclamer une stratégie européenne en matière de protéines végétales.

FOCUS

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL : QUELLE PLACE POUR LES PROTÉINES ?

La France ambitionne de déployer courant 2023 un système d'affichage environnemental pour les produits alimentaires. Alors que les modalités restent à définir (méthode de calcul, format d'affichage, caractère obligatoire ou volontaire...), Armelle Gac, cheffe de projet ACV* et éco-conception du cabinet de conseil EVEA, nous expose les grandes lignes du projet et répond à nos questions sur la place des protéines dans cette démarche.

Qu'est-ce que l'affichage environnemental ?

L'affichage environnemental est un dispositif qui permet d'améliorer la performance environnementale des produits et services, avec deux objectifs :

1. sensibiliser à la consommation responsable *via* un repère visuel simple pour les consommateurs ;
2. encourager la production durable en incitant les fabricants et distributeurs à initier et valoriser des démarches d'éco-conception.

C'est une démarche basée sur le volontariat pour la plupart des biens et services, en tout cas pour le moment. Elle est encadrée par des référentiels sectoriels mis au point au niveau européen dans le cadre du programme PEF (Product Environmental Footprint), qui vise à proposer un cadre méthodologique harmonisé de calcul des impacts environnementaux des produits.

Où en est-on en France ?

La volonté de mettre en place un affichage environnemental officiel (à l'image du Nutri-Score pour l'affichage nutritionnel) est née du Grenelle de l'Environnement en 2009. Après plusieurs développements successifs, l'affichage environnemental est dorénavant inscrit dans les textes de loi, qui proposent de déployer un système unique au niveau national : loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE de 2020) et loi « Climat et résilience » de 2021. L'affichage environ-



« L'utilité de l'ACV* dépasse le champ de l'affichage environnemental. Cette approche permet de mieux comprendre les impacts environnementaux des produits et process, et d'engager l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue. C'est une source forte d'innovation et de différenciation ! », souligne Armelle Gac, cheffe de projet ACV et éco-conception du cabinet de conseil EVEA.

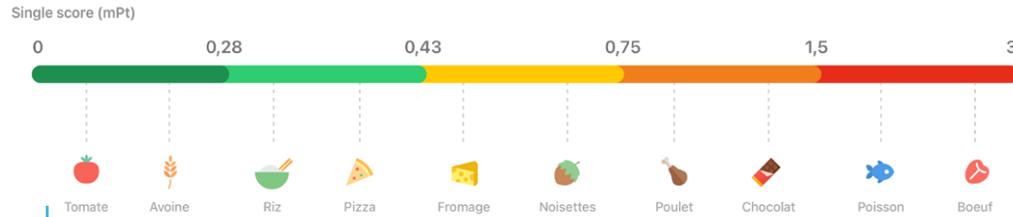
nemental sera obligatoire pour le textile et l'habillement, ainsi que pour d'autres catégories de produits dont la liste sera fixée par décret (attendu pour septembre 2022). Le dispositif sera basé sur le volontariat pour les autres, tout en s'inscrivant dans le cadre officiel national défini par secteur. Concernant les produits alimentaires, les acteurs volontaires du secteur (entreprises, syndicats, etc.) ont pu participer à une phase d'expérimentation en 2021 pour tester les méthodes existantes, identifier leurs forces et faiblesses, et réfléchir au dispositif qui serait le mieux adapté.

Une méthodologie de référence a-t-elle été retenue ?

Non, pas encore. Comme préconisé par le programme PEF, l'ACV* reste le socle du calcul d'une note environnementale. Mais la phase d'expérimentation a montré

* Analyse du cycle de vie





Les protéines d'origine végétale ont moins d'impacts sur l'environnement que les protéines d'origine animale, comme le montre le *single score* de quelques produits bruts.

Ce score unique est calculé à partir des 16 indicateurs d'impact préconisés par la Commission Européenne dans le cadre du programme *Product Environmental Footprint* (PEF). Il est exprimé en points (Pts, ou comme ici en millipoints), pour 100 g de produit fini. Plus ce score est élevé, plus l'impact sur l'environnement est fort.

des lacunes de cette seule méthode face aux enjeux environnementaux complexes de l'alimentation. Le stockage du carbone par les sols ou encore l'impact sur la biodiversité sont par exemple encore mal évalués. Des réflexions sont donc en cours pour adapter et ajuster les résultats d'ACV*. Sachant qu'il faut trouver le juste équilibre pour une méthode de calcul à la fois pertinente (qui nécessite donc de la complexité) et réalisable ! D'autant plus si l'affichage environnemental devient obligatoire à terme: on ne peut pas obliger les entreprises à un dispositif qui serait trop lourd et trop coûteux...

Sait-on à quoi ressemblera l'affichage environnemental en France ?

Là encore, le format définitif n'est pas arrêté à ce jour. Mais des grandes lignes se dessinent. A l'image du Nutri-Score, le futur indicateur environnemental prendra vraisemblablement la forme d'une note (de A à E, ou de A à G), l'idée étant de proposer un affichage simple, synthétique et intuitif, permettant des comparaisons rapides entre produits. Mais cette note principale sera certainement complétée par des sous-scores environnementaux, qui donneront des indications sur des thématiques précises (*a priori* : climat, biodiversité, ressources).

* Analyse du cycle de vie

Quid des initiatives privées existantes ?

Eco-score (par exemple utilisé dans l'application Yuka), Planet-score, La Note Globale...: avant l'expérimentation officielle, des initiatives privées proposaient déjà des scores environnementaux pour les produits alimentaires. Aucune ne sera reprise telle quelle pour l'affichage environnemental officiel, car elles présentent toutes des lacunes. Mais la construction de la méthode officielle pourra reprendre certains éléments pertinents des unes et des autres.

Comment les protéines végétales, d'algues, d'insectes ou encore issues de microorganismes, sont-elles prises en compte dans le cadre de l'affichage environnemental ?

Les protéines ne sont pas prises en compte en tant que telles.

L'unité fonctionnelle retenue pour les produits alimentaires est la masse du produit : les résultats environnementaux sont exprimés par kg ou litre. Les résultats d'ACV* varieraient, bien entendu, si on rapportait les impacts environnementaux à la teneur en protéine ou énergétique d'un aliment. Mais faute de consensus sur une unité fonctionnelle satisfaisante pour exprimer la fonction nutritionnelle et valable pour l'ensemble des produits, c'est la masse qui reste la référence.

On peut toutefois noter que, d'une manière générale, les protéines végétales ont moins d'impact sur l'environnement que les protéines animales. Autrement dit, un produit alimentaire sera d'autant mieux noté qu'il est riche en protéines végétales plutôt que protéines animales. Et cela sera d'autant plus vrai que les protéines végétales seront associées à des ingrédients « bruts » et non transformés. Concernant les protéines issues de nouvelles ressources (algues, champignons, insectes), les données d'ACV* manquent ; il est donc difficile d'affirmer à ce jour comment se positionnera leur note finale.



Le futur affichage environnemental des produits alimentaires en France pourrait s'apparenter à ce format graphique utilisé lors de la phase d'expérimentation.